

INTERIEUR.

Nlle-Orleans, 9 Fev.

A une assemblée des personnes tenant des cafés, qui a eu lieu chez M. Brinatal, M. Bayard a été appelé au fauteuil après qu'il se soit fait lire et a lu l'opinion de la dite assemblée les résolutions suivantes :

Par suite des taxes oppressives imposées depuis quelques temps sur une classe nombreuse d'habitants respectables de cette ville, qui habitent des hôtels, cafés, boutiques d'épicerie et cabarets; et en conséquence des mesures sévères et peu motivées qui ont été prises contre cette classe de citoyens, on a cru devoir se réunir à une assemblée générale, afin de s'occuper des moyens qu'il conviendrait d'adopter pour obtenir la réforme de l'assiette de cette taxe, et mettre les personnes ainsi imposées sur un pied de parfaite égalité avec les autres citoyens de la Nlle-Orleans et des Etats-Unis.

On a obtenu la certitude que plusieurs personnes, qui font un commerce lucratif, n'ont pas été l'objet de l'attention de l'autorité, ou l'ont été si peu, qu'on peut dire qu'elles ne sont soumises qu'à une taxe nominale. Sans songer à faire aucune distinction coercitive, on peut signaler le nombre de ces dernières personnes les propriétés de biens à cet égard et de motifs à leur égard, aussi bien que ceux qui importent des marchandises passantes, dont le charroi coûte annuellement à la ville de si grandes sommes, pour la réparation des rues et des chemins. Toutefois, sans avoir le moindre désir d'engager les autres dans la position désagréable où ils se trouvent, les commerçants ont voulu de présenter d'abord au Conseil de Ville une pétition respectueuse, pour obtenir le redressement des griefs dont ils se plaignent; et de se rendre chez les administrateurs de leurs quartiers respectifs dans le but de les engager à leur prêter assistance pour obtenir l'adoption d'une réforme aussi nécessaire. Et dans le cas où leur pétition n'aurait aucun résultat, ils sont décidés à faire tout ce qui dépendra d'eux pour atteindre à leur but par tout autre moyen légal. En conséquence de quoi, le comité nommé par l'assemblée générale soumet à son approbation les résolutions suivantes :

1°. Appeler qu'il sera nommé en certain nombre de directeurs, avec plein pouvoir d'agir pour les commerçants en général, selon que les circonstances l'exigeront.

2°. Qu'une pétition en termes respectueux mais énergiques, dans laquelle seront exposés tous les motifs qui ont donné lieu à cette assemblée, sera déposée et présentée aux Messrs. Recorder et Aldermen de la Nlle-Orleans; et que dans le cas où la moindre difficulté s'éleverait, cette pétition sera adressée aux représentants de cette ville pour être soumise à la législature d'Etat.

3°. Qu'une souscription sera ouverte à l'effet de créer une somme nécessaire non seulement pour payer un avocat, mais pour obtenir l'entier accomplissement des vues de l'assemblée.

4°. Que des listes seront ouvertes dans tous les cafés, etc. de la ville et des environs, pour y recueillir les noms de tous ceux qui sont disposés au faveur du plus actuel de réforme.

5°. Que dans le cas où les autorités de la ville n'accorderaient pas la justice qui leur est demandée, aux prochaines élections on soutiendrait les candidats qui auront tenu un juste compte des réclamations d'une aussi grande partie des habitants de cette communauté.

6°. Que les résolutions ci-dessus de comité soient imprimées dans deux journaux (un plus) de cette ville, dans les langues française, anglaise et espagnole.

7°. Que le président est autorisé à nommer un comité compétent de cinq personnes de chaque district, pour se rendre auprès des commerçants dans le but d'obtenir qu'ils souscrivent pour la formation d'un fonds commun, destiné à pourvoir aux moyens d'exécution des vues de l'assemblée.

8°. Que l'assemblée note des remerciements à M. Brinatal pour avoir bien voulu prêter sa salle.

garnison turque, qui est cantonnée provisoirement dans les faubourgs, partira le 27 pour Rudschuk, avec ses canonniers et provisions.

Le général... est arrivé à Hambourg. On dit qu'il possède une fortune de 3,900,000 francs, dont il a apporté avec lui la moitié en or.

Les journaux français de Samedi ne contiennent rien de nouveau. Le général... dit-on, une correspondance très-active avec les autorités de Constantinople. Le pacha de Soutari est arrivé à An... et avait en son long séjour en France avec l'officier commandant en chef, laissé dans cette ville par le général russe pour protéger l'hôpital de cette nation, lequel contient 9000 hommes.

Les journaux allemands jusqu'à 8 heures sont arrivés hier soir. Le Courrier de Saint-Petersbourg du 23 Oct. parle de l'insurrection de l'Asie et donne des détails sur les actes des insurgés, que les premiers rapports avaient beaucoup exagérés. Ce journal dit que l'insurrection n'a éclaté que dans la province d'Ardon Goubernieu, dont un seul district a refusé de faire cause commune avec les autres et les a menacés de repousser la force par la force.

Les habitants de cette province se sont levés contre l'autorité pour s'opposer à la perception de quelques nouvelles taxes.

On rapporte que la Russie a offert de céder à la Russie les principautés, à condition que celle-ci lui tiendrait quitte de l'indemnité qui lui est demandée pour les frais de la guerre. Il paraît cependant que la Russie n'est pas disposée à garder pour son compte la Moldavie et la Valachie. Mais on peut faire un sort sur le sort des principautés. Si la Russie s'en empare, elle sera obligée d'abandonner sa partie, et peut être la totalité de ses provinces polonaises, lesquelles seraient incorporées au royaume de Pologne.

Une corvette anglaise a apporté à Port Mahon un plénipotentiaire algérien, qui a mission pour négocier. On affirme que c'est la sollicitation de la Porte que le Dey d'Alger s'est décidé à lâcher de mettre un terme à ses différends avec la France.

L'accident arrivé au général... tellement effrayé nos fonctionnaires publics, que dans le bureau de l'inspecteur-général des notaires royaux on se sert pour ouvrir les dépêches, d'un couteau dont la manche a cinq pieds de long! On dit que le même moyen doit être employé dans toutes les autres administrations du royaume.

Une anecdote des plus singulières fait, depuis quelques jours, tremblar les nerfs irritables de nos jolies femmes. Une jeune personne, nouvellement mariée à un homme riche et de haute condition, veuf en secondes noces, venait de revoir son frère qu'une mission en Allemagne avait éloigné pendant quelque temps. Mme. de... lui fit part du bonheur qu'elle goûtait dans son ménage; pas de soins, pas d'attentions, de prévenances dont son mari ne l'entourait. Elle n'accablait pas chaque jour; ses moindres desirs étaient satisfaits à la minute, ses caprices étaient des lois. Le comte de... véritable modèle de perfection conjugales, faisait pourtant paraître au milieu ses aimables qualités une bizarrerie extraordinaire; une idée fixe le dominait, c'était... vous en êtes à cent lieues, jeunes femmes mariées, aimables veuves de vingt à vingt-cinq ans et au-dessus c'était... lui-même il ne pouvait s'en rendre bien compte, c'était de pouvoir embailler sa jeune épouse. L'originalité était grande, il faut en convenir, et grande fut la surprise du frère; mais M. de... accordait tout à sa femme, raisonnablement Madame de... ne pouvait lui refuser une faveur aussi méritée. Madame de... dans la supposition qu'il en venait de faire, avait écrit au

Le comte de... véritable modèle de perfection conjugales, faisait pourtant paraître au milieu ses aimables qualités une bizarrerie extraordinaire; une idée fixe le dominait, c'était... vous en êtes à cent lieues, jeunes femmes mariées, aimables veuves de vingt à vingt-cinq ans et au-dessus c'était... lui-même il ne pouvait s'en rendre bien compte, c'était de pouvoir embailler sa jeune épouse. L'originalité était grande, il faut en convenir, et grande fut la surprise du frère; mais M. de... accordait tout à sa femme, raisonnablement Madame de... ne pouvait lui refuser une faveur aussi méritée. Madame de... dans la supposition qu'il en venait de faire, avait écrit au

était voisin de la chambre à coucher; son frère avait soin de s'y établir. Voilà donc le comte de... le plus heureux des hommes; toutes les félicités de la terre s'étaient réunies sur son être. Le frère installé, la cérémonie terminée, M. de... garde un silence profond qui n'est interrompu par aucune exclamation. "Quoil et les bras sur ses hanches Mme. de... et le petit drame se continue. Mme. de... commence alors à passer de petits éclats de rire, et le frère se rue lui-même, mais tout bas, et de manière à ne pas être vu à la scène la plus piquante et la plus gâtée, dit Mme. de... d'un air gai et fort; les éclats de rire redoublent; pour peu que cela dure, il faudra vraiment qu'elle mesure de joie. Mais tout à coup, silence, silence profond; deux minutes, cinq minutes; s'écoulaient: silence, mais silence! Alors la porte de la chambre s'ouvre, le frère de Mme. de... se précipite dans la chambre, dont M. de... s'écroule en jetant un cri d'effroi. Et Mme. de...? Elle était morte, morte sur mille d'affreuses convulsions. Son mari l'avait chassée sous la plante des pieds jusqu'à ce qu'elle expirât. Ainsi avaient péri les deux premières femmes de M. de...

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. J. BERNHARD est candidat pour la place de Maire, à l'élection prochaine.

NECROLOGE. — Communiqué. Decede le 6 du courant à 11 heures du matin, dans la 53me. année de son âge, Mr. CYRUS LOUIS PORTIER, né à Bagueres, département des Pyrénées, (France). De nombreux amis que ses vertus lui avaient acquis et dont il supporte les regrets, l'ont accompagné dans sa dernière demeure.

ARRIVES. Bateau de commerce Espagnol, Wood, des Passes, ayant sous son pavillon le navire Bingham, et amant de la mer les bricks Joscphine et Ciguet et la golette Pochet. — Plusieurs voiles étaient couchées sur la barre — plusieurs batiments à l'ancre, devant partir.

En Rivières. Brick Lawell, Snow, Boston, chargé. Brick Watchman, Nason, Kennebec, foin. Goel. Tichman, Lincoln, N York, charbon, briques. Goel. Hiram, Spencer, Newport, produits. Piloteur Pilot, Barry, Baltimore, mer lost.

THEATRE D'ORLEANS. Mardi, au bénéfice de Mde Fatin. La fille mal Gardée, Ballet pantomime en deux actes, par le célèbre D'Alberval, mis en scène par Mr. Bonosi. Mme. Felman jouera le rôle de Lisa. Précedé de Je fais mes farces, Vaudeville en 1 acte. Mr. Felman jouera le rôle de l'homme pour cette fois seulement. Le spectacle commencera par Le Café de Bagdad, Opéra en 1 acte, orné d'un divertissement à la fin, composé du grand pas chinois et d'un pas de trois. Le spectacle commencera à 7 heures précises.

THEATRE PHILIPPE. L'Inaison du mauvais temps, la représentation qui devait avoir lieu Dimanche, a été renvoyée à Mardi, 9 Fevrier. — Mr. Vidal aura l'honneur d'offrir gratis 6 cigares aux personnes qui seront gagnées et distribuées dans les autres représentations. Le spectacle commencera par les grands danses sur la corde, et sera terminé par la nouvelle pantomime comique d'Arlequin svelte et Pierrot effrayé. Pour les amples renseignements voyez les affiches du jour. 9 Fevrier.

THEATRE AMERICAIN (RUE DU CAMP.) MARDI, 9 FEVRIER. L'HYPOCRITE, Comédie de Bickstaff. — Suivie de FLEUR DE FEMME. Petite pièce nouvelle. — Mercredi, ROMEO ET JULIETTE. — Mlle. Clara Fisher jouera le rôle de Juliette. POUR VERA-CRUZ. La golette supérieure NIMBLE, doublée et chevillée en cuivre, cap. Hugh Martin, ayant la moitié de son chargement prêt, partira sans délai pour la sus dite destination. Pour le reste de l'affrètement ou pour passage, cette golette ayant de beaux emménagements, s'adresse à bord, vis-à-vis de la rue Toulouse, où à 9 Fevrier.—3f.

A VENDRE. UN hotel établi avec tous les beaux meubles qui en dépendent, à des conditions très-avantageuses; cet hotel est situé dans un beau quartier de la ville; on peut y loger 15 pensionnaires et donner à manger à la carte. Il y a dans le dit établissement deux billards et une cave bien garnie. On trouvera un inventaire général exposé à la Boutique de M. Victor de la Cour, rue St. Louis, No. 48, près de la Bourse. — 9f.—3f.

FOR VERA-CRUZ. THE superior new coppered and copper fastened schooner NIMBLE, Hugh Martin. Has one half of her cargo ready to go aboard and will be dispatched without delay for balance of freight or passage having fine

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. LUNDI, 15 FEVRIER 1830. Grand Bal Paré. De société pour les Dames seulement. L'orchestre sera composé de quinze musiciens, qui exécuteront beaucoup de polkas, danses et valseaux, on aura l'honneur de voir danser honorer ce bal de leur présence, que rien ne sera négligé pour rendre cette soirée des plus brillantes. Afin de maintenir le bon ordre et l'harmonie, on nommera quatre sous-maîtres pour diriger le bal. — L'orchestre se sera admis s'il n'est précédemment mis. — Le Bureau sera ouvert pour MM. les Officiers. Prix d'entrée: — Une piastre et demie. 9 f.

SALLE D'ORLEANS. Grand Bal Paré. Précedé d'un BAL D'ENFANS, Qui commencera à 5 heures et finira à 9. — Le Grand Bal sera immédiatement après. 9 Fevrier.

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. Mercredi, 10 Fevrier, GRAND BAL Paré et Masqué. Les dames ne seront admises qu'autant qu'elles auront un billet personnel. Prix d'entrée: — une piastre.

SALLE D'ORLEANS. Mercredi, 10 Fevrier 1830. GRAND BAL, Paré et Masqué. On n'y admettra que les Dames qui ont reçu des billets d'invitation; elles sont priées de ne pas les oublier afin d'éviter l'incivilité d'être retenues à l'entrée au bal. Aucun billet de dames ne sera délivré à la porte; celles qui n'en auront point seront refusées. Afin d'éviter l'encombrement de la salle, on n'admettra que les domestiques qui seront chargés d'objets utiles à leurs maîtres. 1er fév.

LOTTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BAYON-ROUGE. Tirois au Cliez pour l'année 1830. Le Tirage aura lieu le Samedi 20 Fevrier à 8 heures du soir. — PROSPECTUS. 1 Lot de 80000 est 80000 1 " " 3000 " 3000 1 " " 1000 " 1000 1 " " 800 " 800 1 " " 700 " 700 1 " " 600 " 600 1 " " 500 " 500 1 " " 400 " 400 1 " " 300 " 300 1 " " 200 " 200 1 " " 100 " 100 1 " " 50 " 50 1 " " 25 " 25 1 " " 12 " 12 1 " " 6 " 6 1 " " 3 " 3 7800 " 3 " 23400

7854 Lots 863,392 Dans ce plan, formé par la souscription de 30 numéros et le tirage de 4, il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 956 avec 2 des numéros sortis, et 7000 avec un seul numéros. — Pour déterminer les prix trente numéros, depuis 1 jusqu'à 30, seront mis dans la rous Lun après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er, 2d, et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de 80000

Les six ayant les 2d, 3e, et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun Les 6 ayant les 1er, 2d, et 4e. numéros, chacun 400 6 " 1er, 3e, et 4e. " 300 156 " 1r, et 2e. " 100 156 " 3e, et 4e. " 100 624 ayant 2 des numéros sortis, Tous les autres billets au nombre de 7800, ayant un des numéros sortis, Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre. Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

Prix des Billets. Livrets de dix billets (garantis ne pas tirer moins 12) 830. On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs. Rue Bienville, No. 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres. J. VIDAL, Administrateurs. Tous les ordres renfermant du comptant ou des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à 9 Fév. J. VIGNAUD.

AVIS AU PUBLIC. Le sousigné ayant été légalement nommé curateur des biens de son John Clay, réclame contre le dit décès, de les présenter en due forme, et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, lui

Le sousigné ayant été légalement nommé curateur des biens de son John Clay, réclame contre le dit décès, de les présenter en due forme, et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, lui

Par F. Dutillet. SAMEDI 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.

Le mardi 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.

Le mardi 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.

VENTES PAR LE MARSHAL. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cha. Maurin, juge président de la Cour de St. Louis, l'exposant en vente, le Mardi 23 Fevrier prochain, à midi, au café Hewlett, à l'encoignure de la rue de Chartres et St. Louis, une Maison en bois, situ sur un terrain No. 94, mesurant 60 pieds (plus ou moins) de face à la rue Grand, sur 80 pieds (plus ou moins) de profondeur. — Saisi dans la poursuite de F. Burlin. Cette criée étant la seconde et dernière, elle sera offerte au plus offrant, pour ce qu'elle pourra produire, à douze mois de crédit du jour de la vente, moyennant cinq pour cent d'intérêt, et l'acheteur donnera son billet avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte intitulé "Acte pour amender les divers actes passés pour organiser le Code de cet Etat, et les autres objets." 9 Fév. L. DAUNOY, Marshal.

VENTE par le Marshal. A. Tracy vs. J. C. Warren. Synna vs. le même Peter O'gur vs. le même. EN vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Mercredi 11 Mars prochain, à midi, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le bateau Grampus avec ses appareils et sa cargaison consistant en barriques, essences, &c. saisis dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour des Preuves.—Prouve St. Jean-Baptiste. LUNDI 8 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encausant ex-officio souvigné sur la terre de 9 arpens 8 toises ci après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le Sr. Charles Frederic Olivier Forcell et Mde. Marie Françoise Lamoureux Daville aujourd'hui sa veuve, dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Forcell; ensemble sa portion indivis de ce dernier dans ces mêmes biens sociaux et de son consentement, savoir: 16 Nègres, 9 nègres dont deux avec chacun un enfant et une avec 6 enfants, la plupart de ces esclaves sont créoles et à tater, bons domestiques, charretiers, labourers, &c. Une quantité de charnières, charrettes, tombereaux, roues neuves, diable, pelles, pioches, haches, vieilles chaudières à sucre, palan, &c. &c. 14 Chevaux anglais, 23 chevaux créoles, 1 mule, 13 paires de bœufs, quelques vaches et taurilles, dix cabriolets, &c. Une habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieux de la Nlle-Orleans, composée de deux lots de terrain, dont un sur lequel sont les principaux établissements, tels que deux maisons principales, moulin, sur terre, forge, magasin, caves à bœges &c. à 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godolph Bou-douque et par en bas de Mr. André Cambre, et l'autre, qui en est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissements qui sont dessus étaient réservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George Perrillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Elfer. Au moment de la vente il y aura sur cette habitation environ 80 arpens de cannes plantées et 85 arpens de cannes souches de l'année. CONDITIONS.—Les objets de nature mobilière payables en tout Mars 1831. Les esclaves payables moitié en Mars 1831 et l'autre moitié en Mars 1832. L'habitation payable un quart en Mars 1831, un quart en Mars 1832, un quart en Mars 1833 et le dernier quart en Mars 1834. Le tout avec billets endossés à satisfaction payables au greffe de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement. Les frais d'acte de vente, &c.

Le mardi 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.

Le mardi 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.

Le mardi 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.

Le mardi 13 du courant, à midi, il sera vendu à la bourse, trois terrains et les édifices qui sont dessus, situés dans le faubourg Marigny, encoignure des rues de Craps et de l'Union. Le plan sera déposé à la bourse. Les conditions, jointes le 1er Mai 1830, et le reste en 1831, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 f.—2f.